

PARIS, le

8 SEPT. 1987

**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01
Tél. 261.80.22

N O T E

A l'attention de

Monsieur le Contrôleur Financier

D.MILLET/LT-N° 1827
Poste 49.77

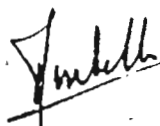
O B J E T : Programme de lutte contre la toxicomanie :
gestion des crédits et instruction des dossiers de
subventions.

En complément à la note d'information en date du 21 août destinée aux juges de l'application des peines, j'ai l'honneur de vous transmettre copie de celle adressée aux directeurs régionaux et chefs d'établissement. Les annexes techniques jointes avaient fait l'objet d'une transmission préalable au mois de juillet au Président de la M.I.L.T. ainsi qu'à la Direction du Budget. Seule la fiche relative aux vacations de médecins psychiatres et psychologues a fait l'objet d'une refonte complète afin de se conformer à votre avis.

Par ailleurs, je vous communique copie de la lettre type adressée aux Préfets par le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi - Direction de l'Action Sociale - pour l'instruction des dossiers de création de centres d'hébergement et de réadaptation sociale pour toxicomanes. Les modalités de cette procédure ont été, ainsi que le texte du projet de convention type, fixés à l'issue de plusieurs réunions interministérielles organisées par la M.I.L.T. et auxquelles le ministère du budget était représenté.

Afin de permettre d'assurer dans les meilleurs délais l'examen par vos soins de dossiers de subventions qui vraisemblablement ne pourrait vous être transmis que vers la fin du mois d'octobre, il me paraît souhaitable que les modalités de présentation de ces dossiers fassent l'objet d'un accord préalable avec mes services qui se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Le Sous-Directeur des Peines
Privées de la Direction


J.-P. DINTILHAC